

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 8
Pouvoirs : 1
Votants : 9

865

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 OCTOBRE 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire
Date de convocation : 18 octobre 2024**

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean-Philippe, TEITGEN Carole, LIONS Pascale, POINTEAUX Josette, VALLETTA Annick, FRANQUELIN Florentin (arrivé à 19h45)

**Absent(s) excusé (s) : DEBRUYNE Caroline LAROCHE Romain BROUHENA Christelle
Absent(s) non excusé(s) :
Pouvoir(s) : Mme DEBRUYNE donne pouvoir à Mme FICHTEN M.Pierre
Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie-Pierre**

578- REVISION DES HONORAIRES CABINET CHAUVEAU

Le conseil a précédemment retenu le cabinet CHAUVEAU pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du bâtiment sis au GUE DU MATIN, sur la base de son offre qui était :

- 6% du montant des travaux réellement exécutés soit 650 000 HT € à ce jour, pour la tranche 1, soit des honoraires de 39 000,00 € HT

Les travaux engagés sous la direction du cabinet CHAUVEAU, pour la tranche 1 s'élèvent à ce jour à la somme totale de 423 675 € HT, soit des honoraires de 25 420 € HT, conformément au marché signé.

Le cabinet CHAUVEAU refuse d'adapter ses honoraires à ce montant, et fait une proposition d'honoraires pour la somme de 34 266,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Refuse la proposition d'honoraires du cabinet CHAUVEAU

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

La secrétaire de séance, FICHTEN M.Pierre

**Transmis en préfecture le 04 décembre 2024
Certifié exécutoire le 04 décembre 2024**